

# Règlement du Marche de Noël 2026

## château de Flers à Villeneuve d'Ascq

### 1. Dossier de candidature :

Pour cette année, le bulletin d'inscription, se fera via **une inscription en ligne**, sur le site de la ville. L'inscription sera accessible **courant mai 2026**.

### 2. Espace attribué :

#### Pour un emplacement en salle :

2 tables (80 x 120 chacune) soit  
environ 2,40m de linéaire  
2 chaises  
2 grilles d'exposition  
(chacune de 110 x 180 cm)

#### Pour un emplacement en chalet :

1 avancée/comptoir  
1 table  
2 chaises  
2 grilles d'exposition (110 x 180cm)  
1 radiateur  
1 prise de courant

### 3. IMPORTANT

Vous disposez d'environ 2,40 m de linéaire. Pour tout éclairage supplémentaire (**uniquement en Salles**) ou toute autre demande spécifique, merci de nous consulter impérativement lors de votre inscription.

Par souci d'égalité avec les autres exposants, si vous souhaitez ajouter du matériel supplémentaire merci de prévenir afin de pouvoir gérer au mieux l'installation des stands et de ne pas dépasser 3m.

**La demande d'emplacement intérieur, rez-de-chaussée/étage, ou extérieur en chalet, est respecté suivant les disponibilités au moment de l'inscription mais serait susceptible d'être modifiée pour des questions d'organisation**

### 4. Installation des stands :

Service tourisme de proximité de Villeneuve d'Ascq  
Château de Flers - Chemin du Chat Botté  
59650 Villeneuve d'Ascq  
tourisme@villeneuedascq.fr  
03 20 43 55 60 ou 03 20 43 55 53



L'installation des stands peut se faire dès le **vendredi après-midi de 14h à 16h30** ou le **samedi à partir de 9h**. Merci de bien vouloir nous **confirmer votre heure d'arrivée pour le montage au plus tard le jeudi qui précède le week-end réservé.**

#### **5. Démontage des stands :**

Le démontage a lieu chaque dimanche soir après la fermeture au public, à partir de 18h. **Un local à poubelles est à votre disposition au fond de la cour du château. Veillez à ne rien laisser dans les salles et dans les chalets, à remettre votre stand ou chalet dans le même état de propreté que lors de votre arrivée.**

#### **6. Accessibilité au château :**

Vous pouvez accéder jusqu'aux grilles du château en passant par la place du Château, le chemin de la Chaise puis le chemin du Chat Botté. Il sera impossible de rentrer dans la cour avec votre véhicule. Une fois votre marchandise déchargée, nous vous remercions de déplacer votre véhicule et de stationner sur un des parkings situés à proximité du château, **merci de prévoir des moyens pour transporter vos marchandises lors du montage et démontage.** Aucun véhicule ne doit se trouver aux abords du château lors des ouvertures au public du samedi et dimanche de 10h à 18h.

#### **7. Modalités d'installation :**

Vous recevrez dans la 1ère quinzaine de novembre, un courrier/courriel reprenant l'organisation et le programme du marché de Noël.

#### **8. Annulation de participation :**

Toute annulation du fait d'un exposant ne peut faire l'objet d'un remboursement, votre inscription est définitive sauf en cas d'accident, de maladie grave, décès, ou catastrophe naturelle **et sur justificatif.**

#### **9. Vente de produits alimentaires :**

Service tourisme de proximité de Villeneuve d'Ascq  
Château de Flers - Chemin du Chat Botté  
59650 Villeneuve d'Ascq  
tourisme@villeneuedascq.fr  
03 20 43 55 60 ou 03 20 43 55 53



Pour la vente des produits alimentaires, nous demandons aux exposants d'appliquer impérativement la réglementation sanitaire en vigueur.

Service tourisme de proximité de Villeneuve d'Ascq  
Château de Flers - Chemin du Chat Botté  
59650 Villeneuve d'Ascq  
[tourisme@villeneuedascq.fr](mailto:tourisme@villeneuedascq.fr)  
03 20 43 55 60 ou 03 20 43 55 53

